

La référence en gestion responsable des matières résiduelles

Illustration géographique des scénarios de coût d'exploitation

Le document ci-joint présente géographiquement et en regard des secteurs d'activité économique l'effet sur le coût chargé au contribuable « captif » soit le ménage du Haut-Richelieu en regard de trois scénarios d'entrée annuelle de matières.

Description des éléments

1. Les montants inscrits pour Lachenaie et St-Nicéphore sont les prix de référence (contexte concurrentiel). Ce montant demeure le même quel que soit le scénario.
2. Les graphiques par secteur correspondent aux secteurs d'activités économiques reconnues dans la littérature concernant la gestion des matières résiduelles soient les secteur municipal, construction et démolition et ICI (industrie, commerce et institution)
3. Le secteur municipal est le seul qui soit « captif » c'est à dire que les municipalités peuvent imposer le tarif par le biais du compte de taxes, ce qui n'est pas le cas pour les autres secteurs.

En effet, dans les deux autres secteurs, les entreprises procèdent par soumission et donnent les contrats aux plus bas soumissionnaires. Compte tenu du fait que des entrepreneurs en collecte de matières résiduelles de la grande région de Montréal sont appelés à soumissionner sur le territoire du Haut-Richelieu, il faut prendre pour acquis qu'un prix non concurrentiel ne permet pas de recevoir les matières de ces secteurs.

Dans le premier scénario (80 000 t.m.) on constate que le secteur industriel et commercial du Haut-Richelieu paierait 30\$ par tonne pour accéder au site alors que le ménage paierait 97\$ par tonne pour le même service.

Notons qu'en vertu de l'article 9 du Projet de règlement sur l'élimination des matières résiduelles (oct. 2000), « l'exploitant d'un L.E.T. est tenu d'y recevoir les matières résiduelles admissibles qui sont produites : 1o sur le territoire de la MRC où est situé ce lieu (...) ». Il ne saurait être question, par conséquent, d'imaginer un projet pour les seuls besoins domestiques d'une MRC.

4. La localisation des graphiques par secteurs dans les scénarios 200 000 t.m. et 300 000 t.m. est purement aléatoire. L'objectif de cette présentation est d'illustrer l'effet sur le secteur municipal du Haut-Richelieu d'un élargissement du territoire de provenance.

Avec ces deux scénarios, on constate que le secteur municipal des territoires hors MRC du Haut-Richelieu sont également alignés sur le prix de référence.

Ainsi, dans le 2^e scénario (200 000 t.m.) on remarque que les ménages des municipalités clientes des autres MRC de la Montérégie paieraient 30\$ par tonne alors que le ménage du Haut-Richelieu paierait 49\$ par tonne. Le 3^e scénario (300 000 t.m.) permet de rétablir l'équité pour le ménage du Haut-Richelieu.

Actuellement, les résidus du secteur Construction et démolition sont acheminés vers les dépôts de matériaux secs (DMS). Compte tenu de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008, art. 5.6.4 (septembre 2000) ce mode d'élimination est appelé à disparaître à moyen terme.

Scénario 80 000 à 100 000 t.m.

Lachenaie

30\$/t.m.

St-Nicéphore

30\$/t.m.

97\$/t.m.

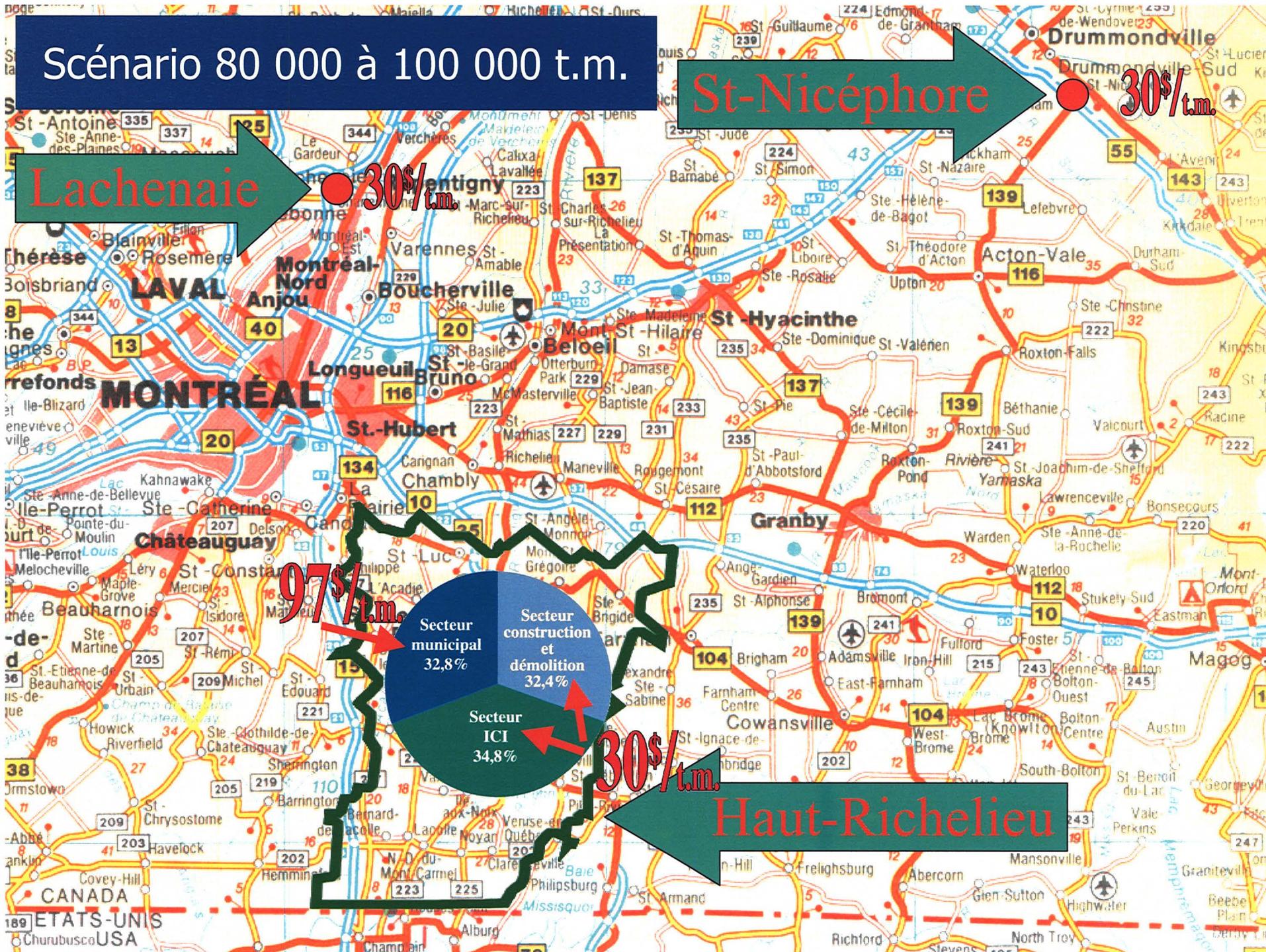
Secteur municipal
32,8%

Secteur construction
et démolition
32,4%

Secteur ICI
34,8%

30\$/t.m.

Haut-Richelieu



Scénario 200 000 t.m.

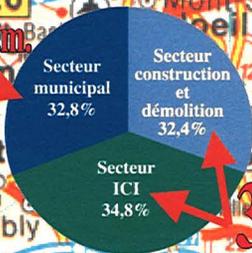
Lachenaie

30\$/t.m.

St-Nicéphore

30\$/t.m.

30\$/t.m.



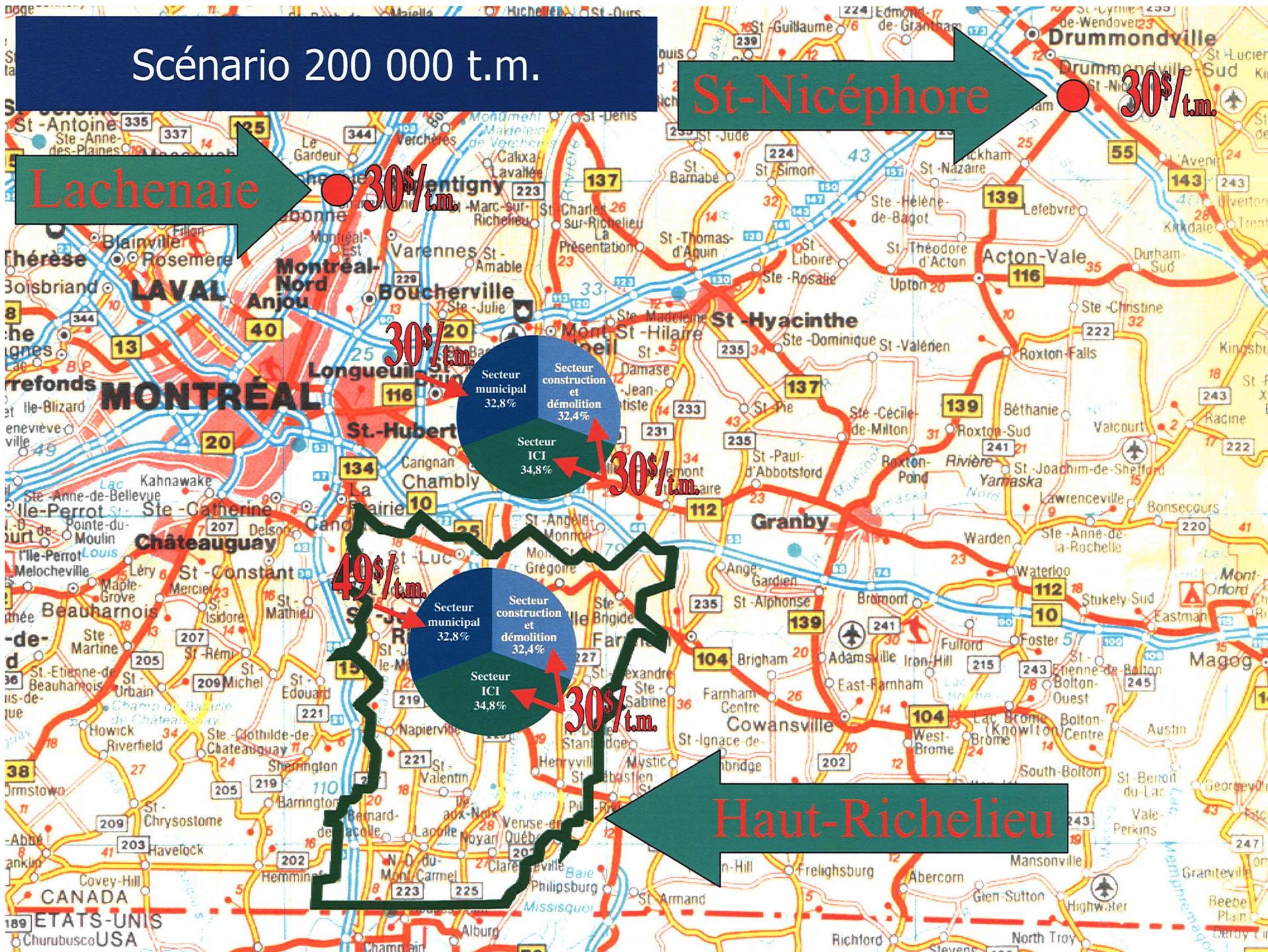
30\$/t.m.

49\$/t.m.



30\$/t.m.

Haut-Richelieu



Scénario 300 000 t.m.

Lachenaie

St-Nicéphore

30\$/t.m.

30\$/t.m.

30\$/t.m.

30\$/t.m.

30\$/t.m.

30\$/t.m.

Haut-Richelieu

